

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-EM-345 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION
ET UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ AFIN D'EFFECTUER DIVERS TRAVAUX AU THÉÂTRE LE
PATRIOTE

Je, Anny Després, technicienne juridique, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement* numéro 2022-EM-345 décrétant des dépenses en immobilisation *et un emprunt de 2 000 000 \$ afin d'effectuer divers travaux au Théâtre le Patriote* est de 9 677;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 979;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement* numéro 2022-EM-345 décrétant des dépenses en immobilisation *et un emprunt de 2 000 000 \$ afin d'effectuer divers travaux au Théâtre le Patriote* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 3 octobre 2022, à 19 h 01.

(S) ANNY DESPRÉS

Anny Després
Technicienne juridique

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)